



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/21

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1

« Commande publique »

SOUS-DOMAINE : 1.1

« Marchés Publics »

OBJET :

Aménagement de l'espace Denise
Pistre
Avenant n°1 Lot 01 VRD
PURISTHME

**Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11**

CONVOCATION C.M.

EN DATE DU :
06/06/2025

AFFICHAGE EN DATE

DU : 13/06/2025

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU : 13/06/2025

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Axelle FOUGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Stéphane SAOUMA, Sabrina MAHIEU

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux en cours pour l'aménagement de l'espace Denise Pistre.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

LOT 1 : PURISTHME

LOT 2 : RAMOND

LOT 3 : IDVERDE

Pour le LOT N°1 (VRD), M. le Maire indique qu'à la suite des travaux de terrassement du talus le long de la Route de Saint-Papoul, la création d'un mur de soutènement pour stabiliser ce talus est nécessaire.

Cette modification du marché implique une plus-value de 20 905,00 euros HT, et doit être approuvée par les membres de l'assemblée.

Montant initial du marché Lot 1 = 98 725,45 € HT

Montant de l'avenant = 20 905,00 € HT

Nouveau montant du marché Lot 1 = 119 630,45 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'avenant n°1 pour le Lot n°1 (VRD) attribué à PURISTHME, pour un montant en plus-value de 20 905 € HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ces travaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE POUR : 8

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 1.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 12 juin 2025

AGEDI Le secrétaire de séance
 Dép. PREFECTURE DE CARCASSONNE
PAR DELEGATION Christophe BRUNEL
 LE : Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 23/06/2025
 (signature)
 01 F 211101753-20250612-DE_2025_021-DE

Mairie d'ISSEL
 Le Maire d'ISSEL,
 Henri POISSON